U- 4971

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

☒ Communauté française
☐ Provincial et communal
☐ Libre confessionnel
☐ Libre non confessionnel

Le 5/07/2012

Identité du responsable pour le réseau :
Didier LETURCQ, Directeur général adjoint
Président du Conseil de Coordination

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation : Techniques spécifiques de massages esthétiques.

CODE DE L'U.F. : 83 2308 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

☒ Enseignement secondaire de : ☒ transition ☐ qualification
du degré : ☐ inférieur ☒ supérieur

☐ Enseignement supérieur de type court ☐ Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐
Maritime	☐	Maritime	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 83 23 08 U21 E1	Code du domaine de formation : 805

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie	C.T.	B	38
Pratique professionnelle	P.P.	L	90
2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 17.09.21

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Document 8bis

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIERES :

Dans les limites des exigences du métier d'esthéticien, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- D'être sensibilisé aux règles d'hygiène et de sécurité adaptées aux techniques de massage esthétique ;
- D'acquérir les concepts techniques relatifs à différents types de massages esthétiques ;
- D'appliquer des techniques de massage esthétique à des situations réelles.

Document 8bis

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1. Capacités :

En sélectionnant les informations pertinentes sur des documents de références et en les expliquant en utilisant le vocabulaire scientifique adapté,

L'étudiant sera capable

En biologie :

- D'expliquer la structure, les propriétés et les rôles de la peau, des muscles et des os ;
- D'identifier et de caractériser le système tégumentaire, d'irrigation sanguine ;

En chimie

- D'expliquer les notions essentielles dans le domaine de l'esthétique (concentration et dilution, pH, ionisation, ozonisation, oxydation) ;
- D'expliquer les compositions des éléments essentiels se retrouvant dans le domaine de l'esthétique ;
- D'identifier les types de produits utilisés en esthétique (émulsions, gels, crèmes, huiles, ...) ;

En physique

- D'identifier les notions de base d'électricité : voltage, ampérage, puissance, résistance ;
- D'expliquer les effets du courant électrique ;
- D'expliquer les notions de sécurité liées à l'utilisation de l'appareillage électrique ;

En hygiène

- D'expliquer le rôle, les règles et la portée de l'hygiène personnelle et professionnelle, de la stérilisation et de la désinfection prévues pour l'utilisation du matériel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation scientifique appliquée à l'esthétique niveau 1 » code UF 916101U11D1.
Ou tout titre pouvant en tenir lieu.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pas de recommandation particulière au niveau du nombre d'étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'étudiants, maximum deux par cabine.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En technologie :

1 hygiène et poste de travail

- Organiser le poste de travail dans le respect des règles d'hygiène ;
- Expliciter les règles d'hygiène pour l'esthéticienne et la cabine esthétique ;
- Accueillir et installer le client.

2 déontologie

- Enoncer les règles de déontologie propres à la profession et les limites du massage esthétique.

3 techniques de massages

- Enoncer les cinq sens et déterminer leur rôle essentiel dans les techniques de massage ;
- Expliquer l'importance de l'empathie, l'écoute, la présence ... dans la relation praticien client ;
- Enoncer et expliquer différents types de massages esthétiques au libre choix de l'enseignant ;
- Enoncer les indications et contre indications pour les massages enseignés ;
- Différencier allergie et irritation cutanée ;
- Citer les manœuvres des massages vus en pratique et les effets de celles-ci ;
- Décrire la respiration physiologique ;
- Décrire le système circulatoire sanguin, lymphatique et en expliquer le fonctionnement.

En pratique :

En tenant compte des règles de sécurité et de protection des personnes, des règles d'ergonomie, des règles d'hygiène professionnelle (règles personnelles, matériel, linge, équipement, mobilier, désinfection et stérilisation) :

- D'accueillir et d'installer le client sur la table de massage ;
- De préparer le matériel et organiser le poste de travail ;
- En fonction du massage envisagé, rechercher avec le client les éventuelles contre-indications ;
- De réaliser les différents types de massages vus en technologie ;

Document 8bis

- Détecter rapidement toute manifestation d'allergie ou d'irritation cutanée, et de diriger le client vers un service compétent ;

- D'assurer la remise en ordre du poste de travail, du matériel, des produits et du local ;

- D'assurer l'entretien, la désinfection et éventuellement la stérilisation du matériel.

Document 8bis

Annexe 5
capacités terminales.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable :
Dans un délai imparti et dans le respect des règles d'hygiène personnelle et professionnelle, de sécurité et d'ergonomie,

- De créer une ambiance propice au bon déroulement du massage à effectuer
- De réaliser au moins un massage complet (imposé par le chargé de cours) tel qu'enseigné dans l'unité considérée,
- de justifier le choix des techniques de massages utilisées.

Pour déterminer le degré de maîtrise en ce domaine, il sera tenu compte du respect du timing, de la qualité d'exécution du massage et du degré de pertinence des justifications techniques.

Document 8bis

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.